

Notre dossier

Évaluer pour agir
p. 2-3

À la carte

Mer de corail
p. 4

Imaginer les solutions de demain



Jérémy Devogel, patron du fileyeur *le Néréides II* et un agent du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, quelques jours avant l'expérimentation en juin de filets biosourcés et biodégradables.

Concilier l'économie et la biodiversité malgré la crise mondiale liée au Covid-19, c'est la mission de l'OFB qui peut notamment compter sur l'expérience des parcs naturels marins et leurs partenariats avec les acteurs socio-économiques.

Il ne s'agit pas d'opposer économie et écologie (...) face au champ de ruines économique et social qui se profile devant nous, avec d'un côté les gens « sérieux » qui prendraient en considération l'absolu primat d'une croissance économique et des points de PIB à retrouver et, de l'autre, les rêveurs « écolos irréalistes », affirme Thierry Burlot, président du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, interrogé sur la relance.

Le directeur général de l'OFB, Pierre Dubreuil a donc fixé un cap : concilier relance économique et développement durable.

L'OFB a proposé au gouvernement plusieurs actions concrètes pour relancer l'économie dans le respect du vivant : des mouillages écologiques, l'enlèvement des épaves, de nouvelles techniques d'observation de la mer, un dispositif pour utiliser certaines molécules marines pour des usages pharmaceutiques ou biocides... Par ailleurs, l'OFB continue d'accompagner les acteurs du monde maritime vers l'évolution de leurs pratiques. Des projets portés en priorité dans les aires marines protégées et notamment les parcs naturels marins.

Selon une étude (1) sur l'accompagnement de l'engagement des acteurs économiques des parcs naturels marins, les professionnels sont désireux d'être conseillés dans l'évolution de leurs pratiques, mais également d'être reconnus pour leur contribution à la préservation du milieu marin. « Nous pouvons

aussi être un lieu d'innovation et d'expérimentation, pointe Frédéric Fasquel, directeur délégué du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. *Au cours de l'été, nous allons tester des filets biosourcés et biodégradables à partir de bio polyesters mis au point par le cabinet Seabird. C'est un partenariat avec le From Nord, une association de producteurs du secteur maritime et un appui du comité régional des pêches.* » Ces filets en amidon de maïs, biodégradables en moins de dix ans, seront moins impactant en cas de perte. Ramenés à terre, ils seront compostables. « *L'Europe est intéressée par cette expérience, souligne Frédéric Fasquel. Ensemble, pêcheurs et Parc, nous allons peut-être faire évoluer les choses. Si les expérimentations sont concluantes, nous pourrions favoriser l'émergence d'une nouvelle filière de fabrication et de recyclage des filets.* »

(1) Synthèse accessible via le lien : <https://professionnels.ofb.fr/node/1024>

DCSMM : évaluer pour agir

La surveillance de la mer est essentielle pour bien dimensionner les mesures de conservation et de restauration de la biodiversité marine. Les dispositifs de surveillance doivent évoluer pour être plus robustes.

« La directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), nous oblige à agir pour retrouver ou conserver ce qu'on appelle le bon état écologique du milieu marin », résume Florence Cayocca, cheffe de service ECUMM à l'OFB.

On utilise onze descripteurs qui permettent de qualifier l'état du milieu, comme ceux relatifs aux habitats et espèces, aux contaminants ou encore aux espèces commerciales etc. Il faut pouvoir se fonder sur des données robustes pour décrire cet état et se fixer ensuite des objectifs d'action. Les programmes de surveillance sont à la base du dispositif. « Nous voulons avoir une image précise à un temps « t ». Cela nous permet de voir si les actions mises en place ont un effet », explique-t-elle.

La première évaluation du milieu marin réalisée en 2012 ne permettait pas d'avoir cette vision suffisamment fine pour renseigner tous les critères d'évaluation. La communauté scientifique française, les collectivités, les services de l'État, les gestionnaires d'espaces naturels ont, depuis, été mis à contribution pour partager les observations issues de leurs différents dispositifs de suivi afin de contribuer au programme de surveillance. « Nous sommes aujourd'hui en train de finaliser la révision de ces dispositifs pour conserver ceux qui sont pertinents », décrypte Florence Cayocca. Cette optimisation s'accompagne d'une réflexion sur la mise en place d'autres moyens d'observation. « Ce peut-être l'utilisation de techniques génomiques, ou le développe-



Benjamin Guichard / Office français de la biodiversité

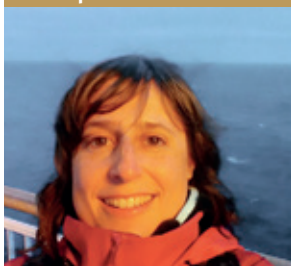
Les campagnes halieutiques EVHOE pilotées par Ifremer permettent de mutualiser la collecte de données pour le suivi Oiseaux et mammifères marins de la DCSMM.

ment de drones pour aller observer de plus près les habitats », développe-t-elle.

Le rôle de l'OFB consiste à assurer la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire l'organisation de la collecte des données auprès des acteurs institutionnels des territoires, des agences de l'eau, des services de l'État, des universités et des associations. L'enjeu est aujourd'hui de disposer d'un dispositif de surveillance plus robuste. « Les évaluations les plus significatives sont aujourd'hui issues de dispositifs de surveillance anciens, comme par exemple l'évaluation des stocks halieutiques », indique Lucile Delmas, coordinatrice nationale de la DCSMM à l'Ifremer. La première campagne d'évaluation des espèces commerciales remonte aux

années soixante-dix. Ces séries temporelles longues permettent aux chercheurs de mieux connaître la variabilité du milieu et d'interpréter les données d'une année à l'autre. » Cette surveillance, mise en place dans le cadre de la politique commune des pêches, est aujourd'hui mise à contribution pour recueillir des données sur d'autres thématiques. « Il faut optimiser au maximum chaque sortie - qui sont onéreuses - pour collecter des données supplémentaires », souligne Lucile Delmas. L'Ifremer embarque ainsi par exemple des personnels de l'Unité mixte de service Pelagis qui assurent un suivi des oiseaux, des mammifères marins et des macrodéchets flottants, trois descripteurs du bon état écologique du milieu marin.

3 questions à...



Isabelle Terrier

Direction de l'eau
et de la biodiversité
Ministère de la
Transition écologique
et solidaire

“ Une vision plus précise des données

Quel est le bilan du premier programme de surveillance de la DCSMM ?

Le tout premier programme de surveillance adopté en 2015 a permis de poser les bases d'une évaluation quantitative du milieu marin. Aujourd'hui, nous devons le mettre à jour avec la nouvelle définition du bon état écologique et le rendre plus opérationnel. L'ambition de ce programme de surveillance a augmenté avec la nécessité de renseigner les objectifs environnementaux adoptés en 2019. Nous avons désormais une vision plus précise des dispositifs et données dont nous avons besoin.

Quel est le calendrier fixé pour l'élaboration du prochain programme de surveillance ?

Ce programme est intégré dans les dispositifs de suivis des documents stratégiques de façade. En ce moment, des échanges thématiques sur les différents dispositifs sont mis en place avec l'ensemble des façades maritimes. Le programme de surveillance sera élaboré à l'automne 2020. Les consultations du public et des différentes instances, préalables à l'adoption définitive et à la présentation à la Commission européenne, auront lieu début 2021.

Dans le prochain programme, vous avez ouvert la porte à l'intégration des sciences participatives. Pourquoi est-ce important ?

Sur le milieu marin et le littoral, il y a de nombreux dispositifs de science participative : quatre-vingts en métropole et outre-mer ! C'est important d'y prêter attention parce qu'ils nous permettent de recueillir des données complémentaires et parce qu'ils montrent l'intérêt de la société pour la préservation du milieu marin. Nous étudions comment développer certains de ces dispositifs pour qu'ils puissent intégrer le réseau de surveillance, à terme.

Limicoles : à la loupe

Intégré dans le programme de surveillance de la DCSMM, le dispositif de suivi des limicoles côtiers continue d'évoluer. À petite ou grande échelle, l'évolution des populations est scrutée.

Le dispositif de suivi des limicoles côtiers repose principalement sur la collecte de données à travers des comptages effectués sur le terrain, le long du littoral métropolitain. « Le dispositif est opérationnel et répond aux exigences de la DCSMM, souligne Aurélie Blanck, chargée de mission à l'OFB. Il bénéficie d'une méthode de suivi bien standardisée, d'un protocole d'échantillonnage applicable à un grand nombre de sites. Il est facile à mettre en œuvre et reproductible. » Les données concernent le bon état écologique des eaux marines, en évaluant l'abondance des populations de limicoles côtiers.

Elles alimentent aussi celui des objectifs environnementaux de la directive sur le maintien et la restauration des habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales et sur la limitation du dérangement des oiseaux.

La construction des indicateurs permettant d'évaluer le bon état des populations doit être finalisée lors du second cycle de la DCSMM qui s'ouvre. « C'est l'étape d'après, indique Emmanuel Caillot, chargé de projet Littoral au sein de Réserves Naturelles de France. Il faut valoriser ces données au travers de modèles statistiques qui aboutissent à un indicateur. » Ces indicateurs sont représentés sous la forme de roues qui permettent des comparaisons pour chaque espèce et chaque site. « C'est ce qui est intéressant avec cet

« emboîtement » de réseaux de comptage. Grâce aux modèles statistiques développés, on peut observer les tendances sur le site mais aussi les comparer à celles de la façade, du littoral métropolitain et des quartiers d'hivernage de l'ouest de l'Europe. »

L'information ainsi modélisée va de ce fait pouvoir être utilisée localement comme au niveau européen. « L'information est dynamique, poursuit Emmanuel Caillot. Elle peut être comparée à ce qui se passe au même moment ailleurs. C'est sans précédent par rapport à tous les indicateurs existants. »

« Nous avons un jeu de données qui s'étale sur vingt ans, et donc une analyse fine de l'évolution de l'importance des sites et du rôle de chacun », complète Alain Ponsero, conservateur de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Désormais ce sont deux comptages par mois qui sont organisés dans l'ensemble du fond de baie de St-Brieuc. « Grâce à ces suivis standardisés, nous pouvons suivre les évolutions vis-à-vis du changement climatique », souligne-t-il.

Un autre travail a été entrepris dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel littoral : l'identification et la cartographie des zones d'alimentation limicoles. « Nous allons travailler avec l'ensemble des acteurs à la révision des périmètres de protection pour y intégrer les zones d'alimentation », précise Alain Ponsero. « Nous avons entamé la même démarche et nous travaillons à son intégration dans le plan de gestion, souligne Jean-Pierre Guéret, conservateur de la Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon. C'est important d'affiner nos connaissances sur ces zones d'alimentation pour pouvoir, demain, agir sur tel ou tel milieu si des facteurs importants émergent. Ce travail nous pousse à nous interroger sur le continuum terre-mer. Cela nous ouvre encore d'autres perspectives. »



Exemple d'indicateur de suivi de limicoles. La population de barges à queue noire dans la Baie de l'Aiguillon est en bonne santé localement. Une tendance similaire est observée aux autres échelles géographiques.



R. Dupuy de la grandrive

Au collègue et ami

Boris Daniel est décédé prématurément en juin dernier. Ayant débuté sa carrière au parc marin de la côte bleue, il avait regagné l'Agence des aires marines protégées à sa création où il a œuvré en Méditerranée pour implanter ce nouvel établissement devenu l'OFB. Il avait choisi de revenir à ses premières amours en septembre 2019 en prenant la direction du parc marin de la côte bleue. Nous gardons le souvenir d'un homme engagé pour la protection des océans, d'un plongeur passionné, fin connaisseur des milieux naturels et des réalités humaines de la Méditerranée. Une pensée à sa famille.

1 euro dépensé au titre de la protection de la biodiversité génère en moyenne 2,64 euros de production et 1,31 euro de valeur ajoutée. Un chiffre clé à méditer au moment des choix de relance économique après la crise sanitaire de la Covid 19.

Iroise L'enquête publique sur l'extension de la réserve nationale d'Iroise sera ouverte du 29 juin au 20 juillet. Située au cœur du Parc naturel marin d'Iroise qui en est le gestionnaire, elle permet notamment de protéger de nombreuses espèces d'oiseaux rares ou menacées (grand gravelot, sterne...). Depuis 2019, l'OFB a mené des travaux de concertation pour expliquer les enjeux de ce projet.

Nav&Co

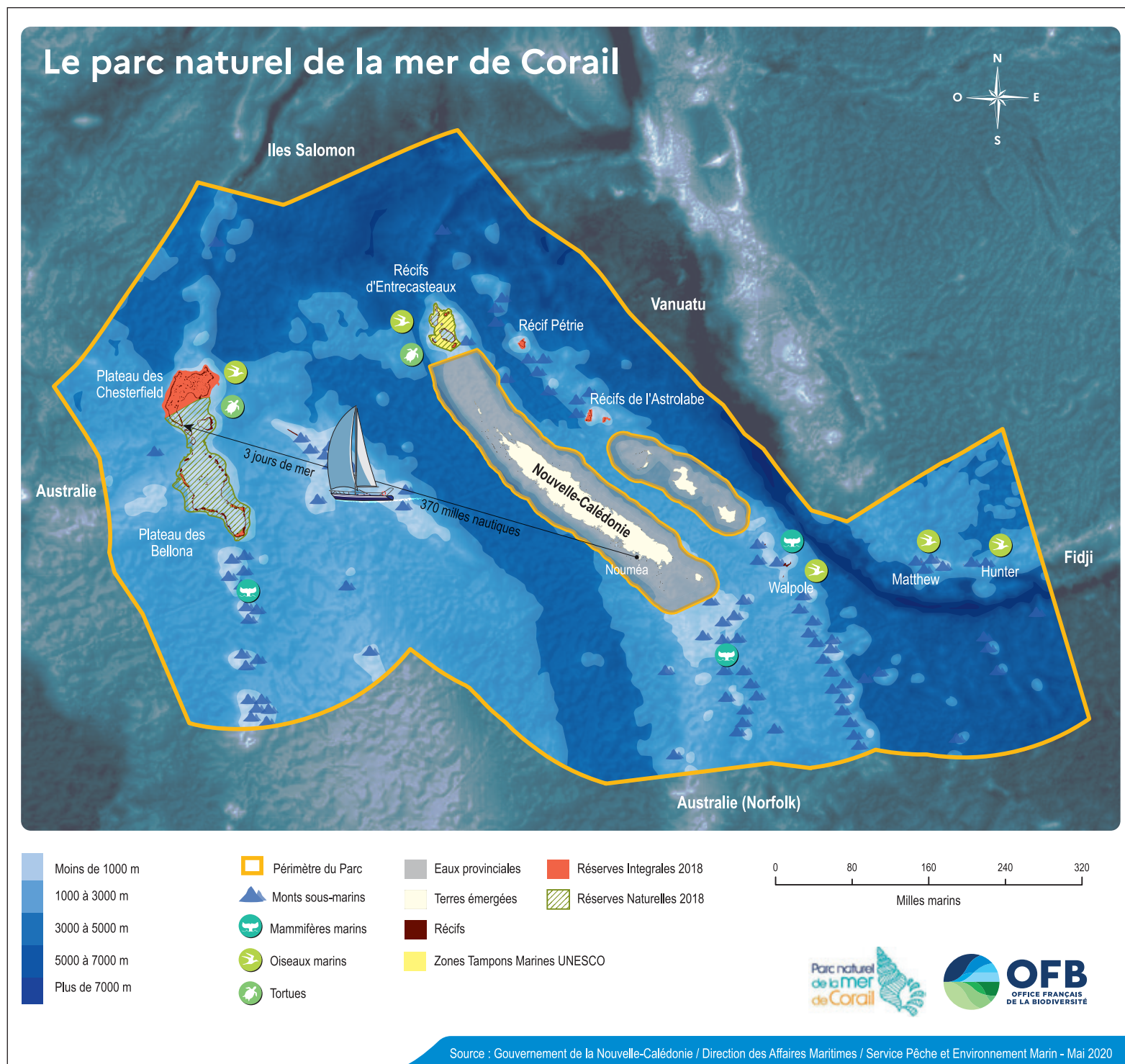
C'est le nouveau compagnon de navigation ludique et pédagogique qui va changer notre regard sur la mer. Cette application mobile permet aux plaisanciers de suivre leur route sur les cartes marines du Shom en découvrant la biodiversité. Elle informe le navigateur de son entrée dans une aire marine protégée ainsi que dans les zones soumises à une réglementation environnementale particulière.

Mer de Corail : la protection en marche

Avec ses 1,3 millions de km², le Parc naturel de la mer de Corail, créé en 2014, est grand comme la moitié de la Méditerranée. Son périmètre commence à 12 milles nautiques des côtes de la Nouvelle Calédonie et s'étend jusqu'à 200 milles au large. La diversité des milieux est extrême : archipels, récifs coralliens et plus de 500 monts sous-marins, cohabitent avec la fosse des Nouvelles-Hébrides, la plus profonde des eaux françaises, à 7 919 m. Le plan de gestion mis en place depuis deux ans a

favorisé la délimitation de 27 000 km² de réserves intégrales, dont l'accès est totalement interdit. Le plateau de Chesterfield et des Bellona ainsi que les atolls d'Entrecasteaux sont des lieux de ponte majeurs dans le Pacifique pour les tortues vertes, et les oiseaux marins nodis brun et noir, puffins du Pacifique, fous bruns et masqués. Les eaux des plateaux sont également une zone de reproduction des baleines à bosse. Des partenariats de suivis scientifiques de long

terme ont été signés avec l'Institut de recherche pour le développement de Nouméa et l'université de la Nouvelle Calédonie. La pêche professionnelle est limitée aux seuls navires calédoniens. 19 thonniers y pratiquent une pêche durable de thons blancs et jaunes. Les pêcheurs sont les premières vigies du parc dont les eaux riches en poisson peuvent susciter des convoitises. Pour renforcer la protection de ces eaux, le Parc travaille aujourd'hui sur un programme de surveillance par satellite.



www.ofb.gouv.fr

Directeur de la publication : Pierre Dubreuil – Rédactrice en chef : Agnès Poiret – Rédacteur : Pierre-Baptiste Vanzini – Ont participé à ce numéro : Thierry Canteri, Léa Carron, Céline Fontaine, Antoine Forget, Céline Maurer, Antoine Rolland, Cécile Lefevre – Office français de la biodiversité : 16, quai de la Douane - CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2